

"Faire association aujourd'hui... et demain ?" Un collectif entre questionnement et mobilisation



Pierre Smet



Geoffroy Carly

Le Collectif 21 est né en 2019. Il s'agit d'une initiative regroupant des associations présentes dans les champs de la culture, de la santé, de l'éducation, du social, ... La démarche initiée par le Collectif21 ambitionne de fédérer un maximum d'acteurs des secteurs de l'associatif en vue de dresser les balises d'une future identité associative et, au-delà d'une fonction symbolique, citoyenne et opérationnelle pour faire société. Elle rejoint des questionnements similaires en Europe et dans d'autres pays du monde. Pierre Smet (SAS) et Geoffroy Carly (CEMEA) se sont fait les porte-paroles du collectif le temps d'une interview.

P. S. : Le collectif regroupe un ensemble d'associations qui ont pris conscience de ce qui se jouait autour du versement du statut des Asbl dans le code des sociétés et associations (CSA). Au départ, le premier noyau a établi comme critère que le collectif serait composé uniquement de gens sympas... ! En fait, il s'agissait de trouver des personnes qui auraient une certaine marge de manœuvre par rapport à leur structure, mais aussi qui ont une vue d'ensemble de la problématique.

Nous avons choisi le terme de collectif parce que cela nous semblait entrer en résonance avec ce qui se passe autour de nous à l'heure actuelle au niveau des mouvements. En principe, le projet devait durer un an. Nous avions dans l'idée qu'au terme de cette année, nous puissions avoir produit un écrit ou un documentaire, et pourquoi pas également une action symbolique.

Personnellement, ça fait quarante ans que je suis dans l'associatif. Et je me pose des questions sur l'histoire de l'associatif. Je voudrais pouvoir dire aux jeunes qui arrivent qu'il existe un livre de référence qui explique ce que c'est l'associatif. Je reste sur ma faim quand je lis ce qui existe sur le sujet. En général, c'est une histoire assez édulcorée. Souvent, l'histoire d'une association se réduit à

renvoyer à son fondateur, ou sa fondatrice, à une période où des individualités portaient des projets et les faisaient aboutir. C'est cela qui m'a motivé au départ, il y a environ deux ans. Par ailleurs, le code des sociétés et associations est venu titiller certains acteurs associatifs, mais pour beaucoup, en réalité, l'associatif est déjà mort. Je me suis entendu dire: "Pierre, l'enterrement a déjà eu lieu, tu arrives après!"



Ce qu'on constate, c'est que certaines structures, comme les ONG, reposent déjà sur un système de donations et ont donc déjà validé ce modèle-là. Je connais d'autres structures qui, dans le fond, se verraient bien fonctionner en start-up ! Et c'est cela que nous souhaitons contribuer à faire apparaître : mettre en évidence les choix. Il ne s'agit pas de catégoriser les "purs" et les "impurs" mais simplement de dire que chaque association se trouve devant un choix et qu'il faut l'assumer.

G. C. : Il faut tenir compte, par exemple, du modèle choisi par tout le secteur de l'économie sociale : Terre, OXFAM, Les petits riens... Quel est leur modèle économique ? Prenons Oxfam, par exemple : ils ont un volet commercial, avec leurs magasins, et aussi, par ailleurs, un volet éducation permanente. Pendant la crise sanitaire, ils étaient dans un entre-deux, avec des subsides de l'éducation permanente, mais aussi des magasins qui ont dû fermer. Le Ministère de la Culture a considéré que c'étaient deux choses différentes et qu'on ne pouvait permettre à l'éducation permanente de servir à sauver les magasins.



Loin de nous, encore une fois, l'idée de distribuer les bons et les mauvais points !... Mais il peut être intéressant de dresser une typologie des différents acteurs du monde associatif pour dépasser, justement, toute forme de manichéisme.

Pour autant, les discours tendant à permettre les activités lucratives au sein des associations sont inhérents à l'évolution des structures associatives. On se retrouve aujourd'hui avec des organisations qui se sont professionnalisées, qui se sont beaucoup plus institutionnalisées qu'auparavant, qui ont engagé des personnes qui ne sont pas les gens qui ont créé ces organisations dans une perspective de transformation sociale. Aujourd'hui, on rencontre donc des profils qui sont parfois plus des gestionnaires que des militants – même si on peut à la fois être militant et gestionnaire.

On rencontre des profils d'associations et de professionnels qui ne sont plus ce qu'elles étaient hier. Cela représente aussi des avancées, avec des barèmes, des commissions paritaires, ... Mais ce qui est important, c'est de se demander comment on entretient une culture selon laquelle l'association est autre chose qu'une entreprise comme les autres. Le décret d'éducation permanente le permet, même si, au demeurant, le cadre demeure très normé en termes d'axes, de pratiques, comment les actions ou

les analyses sont valorisées... Certaines productions sont reconnues, d'autres non. La marge de manœuvre, même s'il en reste beaucoup, s'est tout de même considérablement réduite. Probablement qu'il en reste plus dans le secteur de l'éducation permanente que dans beaucoup d'autres secteurs. Cela questionne notre rapport à l'état. Le décret

éducation permanente institue le fait qu'on peut critiquer l'état, ce qui est pour moi un gage de bonne santé démocratique. Comment entretenir le fait que l'état se donne lui-même les moyens d'être contesté ? C'est d'ailleurs sur cela que repose une grande partie des enjeux économiques. Quand, au

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces questions sont débattues, une tendance – plutôt à droite – se manifeste régulièrement pour remettre en question le financement de ces associations qui font de la politique, alors que leur mission, ce n'est pas de faire de la politique. Cela constitue une disqualification terrible du champ associatif, à mon sens. Cela en reviendrait à mettre les acteurs associatifs dans une case de "service public délégué", pour lequel des missions leur seraient attribuées, avec pour tâche de les réaliser selon

certains critères. Au terme de quoi, les subsides octroyés devraient inviter les associations à se faire discrètes... Or, toujours à mon sens, nous, associations, avons pour mandat de révéler les injustices, de proposer des alternatives, et cela relève du politique, qu'on le veuille ou non. Cet état de fait est révélateur d'un modèle économique dans

lequel il y aurait des actionnaires – les politiques – qui décident à qui attribuer des financements... avec comme corollaire qu'il faut "que ça rapporte" !... L'associatif ne correspond pas à ce modèle-là. Même si, aujourd'hui, les associations peuvent être gérées avec un cadre d'assemblée générale, de conseil d'administration, ce qui est tout de même – à part les rémunérations des actionnaires – un modèle semblable au modèle d'entreprise.

« À mon sens, nous, associations, avons pour mandat de révéler les injustices, de proposer des alternatives, et cela relève du politique, qu'on le veuille ou non. »

P. S. : L'assemblée générale, c'est le parlement. Le gouvernement, c'est le conseil d'administration. C'est donc un modèle politique aussi, fondé sur une forme de représentativité. À cet égard, on rediscute la question de la démocratie, de la participation, directe ou non.

Un des gros enjeux, par rapport à ce qu'on voit en Flandre, en France et ailleurs, – ça vient de l'Europe –, c'est des restructurations et des diminutions en termes de nombre. Les petits centres de santé mentale, en France, sont de plus en plus regroupés en une grosse boîte. Des structures énormes qui regroupent dès lors des milliers d'employés !... Il apparaît donc comme une volonté de la part de l'État, et une difficulté aussi, de "résoudre" la question de l'hétérogénéité. Comment faire avec la diversité ? C'est ce glissement qui pourrait être à l'œuvre pour l'associatif. L'origine de l'associatif, c'est cela : un petit groupe se forme, qui ne représente que lui-même et celles et ceux qui le composent. A partir du moment où il y a des humains qui se mettent ensemble pour faire quelque chose,

« L'origine de l'associatif, c'est cela : un petit groupe se forme, qui ne représente que lui-même et celles et ceux qui le composent. A partir du moment où il y a des humains qui se mettent ensemble pour faire quelque chose, quel statut va leur être attribué ? Au fond, ce n'est pas plus compliqué que cela... ! »

quel statut va leur être attribué ? Au fond, ce n'est pas plus compliqué que cela... ! J'y vois donc l'émergence de formes de contre-pouvoir, mais aussi la prise en charge et la création d'un sentiment de solidarité, de proximité, de chaleur humaine, qui ne ressortit pas au rôle d'instances de pouvoir ou d'administration. Et cela peut fonctionner dans de

petites structures, de préférence. D'autre part, on n'échappe pas non plus aux difficultés relationnelles, aux relations toxiques, dans ces petites structures. On a pu le croire ! On a idéalisé, en se disant qu'entre personnes ayant des affinités, les relations resteraient honnêtes et loyales... C'est une institution comme une autre, à ce point de vue-là.

J'entends des gens qui ont travaillé dans l'associatif, et qui vont ensuite travailler dans le privé, parce que ce qui les a marqués, c'est une hypocrisie du secteur associatif... Dans le privé, on sait que c'est la compétition, c'est cartes sur table. Dans l'associatif, ça ne se dit pas trop... On se dit qu'on travaille dans l'humain, qu'on est "les gentils", avec des valeurs de respect de l'humain... Mais ce n'est pas vrai.

G. C. : Il y a deux choses, selon moi. D'une part, la phase du conflit : est-ce qu'elle est encore autorisée, en interne, dans les structures associatives ? Et d'autre part, le combat de pauvres. Comme si on devait, par nature, entre associations, être solidaires, surtout entre petites associations, et se soutenir quoi qu'il arrive. Même si on n'est pas d'accord sur toute une série de choses. Dans des contextes de négociation, j'ai plusieurs fois entendu cette expression ressortir, au nom de quoi on finit

par s'interdire de s'opposer en quoi que ce soit. Il y a là une disposition qui annule le débat ou, en tout cas, le réduit à peu de choses. Or la diversité de l'associatif, c'est aussi une diversité de vue et de finalités, voire de motivations profondes, parfois. Une Asbl put être fondée par intérêt personnel. Or l'associatif, je l'ai dit, c'est dévoiler l'injustice, mener des combats, apporter quelque chose de bénéfique à la société.

P. S. : Dans un autre contexte, j'ai pu dire que l'associatif a été une arme de colonisation de l'état. Dans les années 70, on parlait plutôt de contrôle social. On n'a pas échappé à cela. La reconnaissance que l'État octroie à l'associatif porte un enjeu de

colonisation sociale. Et cette reconnaissance a eu lieu à partir du moment où l'État ne s'est plus du tout senti menacé par l'action associative.

G. C. : En créant le collectif, nous voulons éviter d'avoir un discours passiste. À plus forte raison, nous sommes passés dans le Code des Sociétés et Associations, je ne vois pas bien comment revenir en arrière. Et d'ailleurs à quel prix et avec quel intérêt ? Au fond, ça ne fait jamais qu'entériner le fait que les associations aujourd'hui sont aussi des entreprises. L'enjeu, c'est de ne pas finir par ne devenir que des entreprises et que le non-marchand reste aussi autre chose que des entreprises. Il convient donc de circonscrire ce qu'est l'associatif : d'une part, le véhicule, la forme juridique qui permet de réaliser certaines choses, et d'autre part, un associatif qui se veut situé politiquement, qui revendique de jouer un rôle dans la société, dans la conflictualité, dans le débat, dans la production d'alternatives et d'initiatives. Pour moi, ce sont ces critères qui, dans l'avenir, pourraient amener un peu de tri dans l'associatif. Il s'agit là d'un des enjeux du Collectif 21 : en plus d'interroger l'histoire et de se demander où nous en sommes aujourd'hui, nous acteurs associatifs, c'est de questionner les balises qu'on souhaite se donner demain, pour pouvoir continuer à être, si pas contre-pouvoir, partie prenante de la construction sociale. C'est faire le choix d'associer plus largement la population, que simplement par la voie des élections. Le corps associatif doit rester



un espace où on garantit à différentes catégories de personnes des droits démocratiques, de résistance, de revendication, etc. Cela situe selon moi dans ce que d'aucuns nomment la démocratie dialogique. Si on peut arriver dans le cadre du centenaire à resituer l'associatif à la fois dans son histoire – comment est-ce qu'il est devenu ce qu'il est aujourd'hui - et à établir des balises de manière à

ce qu'on ne confonde pas tout de suite, et qu'on continue à revendiquer des formes d'existence démocratique qui soient complémentaires de l'État, alors cela me paraît intéressant. Si on n'arrive pas à porter cela, le risque est grand de cantonner l'associatif

dans des postures fonctionnelles, exclusivement, et de moins en moins politiques. Plein de choses nous conduisent à cela, dès aujourd'hui : la charge administrative, la manière dont on contrôle, la place de l'évaluation... La charte associative constitue un bon outil à cet égard, mais elle a été escamotée depuis plusieurs législatures. Il s'agit d'un accord politique de 2009 pour donner des droits aux associations par rapport au service public, mais ce document reste dans le registre symbolique. Si elle ne prend aucune forme contraignante à ce jour, c'est tout de même qu'elle ne convient pas aux dominants.

P. S. : En ce qui me concerne, j'arrive, comme on dit, "en fin de carrière" et ce qui m'intéresse, c'est de savoir ce qui anime celles et ceux qui arrivent. Comment ils voient les choses. Ce que va devenir l'associatif. L'exercice de ce travail. Ce que c'est que le bien-être. J'ai envie d'entendre de plus jeunes me parler de cela. Un état des lieux, en quelque sorte. Je n'avais pas envie de faire cela à partir de ma fédération, de mon secteur, mais plutôt en croisant les regards issus de différents secteurs du

Collectif 21

non-marchand. Nous nous sommes rassemblés autour d'un collectif (Collectif 21), car cela renvoie à quelque chose d'éphémère, plutôt qu'une association avec son lot d'institutionnalisation. Plusieurs personnes nous ont rejoint, nous avons organisé des rencontres, un colloque à La Marlagne au mois d'août. Nous étions une trentaine. Nous avons voulu créer un espace de parole, pour aborder ces thématiques, où l'on peut parler en-dehors du cadre de sa fédération ou de son secteur.

G. C. : Dans ce que dit Pierre, un élément m'apparaît, c'est celui de la continuité générationnelle. Un constat qu'il faut regretter, c'est qu'au sein des associations, on n'a pas laissé de la place pour les jeunes générations. Cette question est transversale à tout le secteur associatif. Comment faire en sorte que les jeunes nous rejoignent autour de la table ? Comment les intégrer ? Comment les laisser nous bousculer ?

